

Conditions de vente

Clause de réalisation spécifique

Toutes les demandes spécifiques nécessitant des prestations d'ingénierie sont considérées comme étant la propriété intellectuelle de CAB et sont soumises à la clause de confidentialité (si elle existe). Le demandeur s'engage sur le financement de l'étude et autres frais d'avant-vente et de documentation. L'étude qui aboutit à une commande dispense le demandeur de cette charge éventuelle car proportionnellement incluse dans la fourniture ultérieure. Tous les documents et programmes sont protégés par la loi sur le copyright.

Clause de réserve de propriété

Preuve de livraison : sans réclamation de la part du tiers en compte chez cab technologies sàrl sous 24 à 48h maximum, nos bons de livraisons sont dès lors réputés acceptés et font preuve de livraison.

Les marchandises restent la propriété insaisissable de cab technologies sàrl jusqu'au paiement intégral de la facture, rendant le transfert de propriété effectif.

Commande

Les commandes sont réputées acceptées que sous les seules conditions de l'accusé de réception émis par cab technologies. Sans remarque de votre part sous 48 heures nous considérons votre acceptation par défaut.

Délai de livraison

Le délai de livraison de l'article indiqué dans la table de prix, colonne « D » ou « Délai » s'entend en nombre de jours ouvrés. A défaut, selon la date indiquée et en fonction de la date de commande.

Le délai ou la date de livraison mentionnés sur nos documents sont indicatifs, cab technologies s'efforce de les respecter. Cependant tout dépassement ou anticipation de livraison ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnités d'aucune sorte.

Toute clause de pénalité de retard incluse par le client dans sa commande demeurerait sans effet.

Garantie sur les équipements

Nos équipements sont garantis pièces et main d'œuvre, hors pièces d'usures.

La durée de garantie est exprimée en mois et figure pour chaque article dans la table de prix colonne « G » ou « Gtie ».

Elle s'entend, « retour atelier, franco de port et d'assurance » rendue chez cab technologies 67350 Niedermodern

La garantie constructeur ne couvre pas les dommages directs ou indirects liés à l'environnement, à une utilisation inadaptée ou aux consommables.

Index

(a) Tête d'impression garantie 24 mois ou 50 km, conformément à la procédure de garantie.

La garantie couvre le mode d'impression transfert thermique exclusivement, sous réserve d'entretien et d'utilisation normale.

Attention : l'utilisation de consommables inadaptés rend cette garantie caduque.

Les têtes d'impression ne sont pas garanties en mode d'impression thermique direct.

(b) Durée de vie de la tête d'impression non garantie.

(c) Non garantis : rouleaux de transport et d'impression, films et amortis de semelles de pose, accumulateurs.

(d) Massicot : les lames et contre-lames de massicotage sont des pièces d'usures dont la durée de vie dépend directement des matériaux massicotés.

(e) Magasins : se reporter aux conditions de stockage, de transport, d'étuvage ou de lavage.

(f) Logiciels : se reporter aux conditions de la licence d'utilisation. Aucun recours ne peut être engagé contre cab technologies par rapport aux dommages ou pertes d'exploitation consécutives à l'installation ou à l'utilisation des logiciels. L'activation logicielle (softkey) ne peut être désactivée, par conséquent, la licence du logiciel ne peut pas être reprise, ni remboursée.

(g) Rubans : stockés sous film et dans l'emballage d'origine, les rubans des gammes W, M, R, T et des qualités 11, 71, et 91, conservent leurs performances pour une durée de 36 mois, à l'abri de la lumière directe, à 25°C et sous 20 à 80% d'humidité relative. En cas d'avarie, les rubans pourront être remplacés par une qualité équivalente après expertise du lot suspecté. Le client est responsable de la qualification du transfert sur son récepteur et avec son imprimante. La garantie du ruban ne peut pas être étendue aux imprimantes qui bénéficient de leurs propres conditions de garanties.

(h) Étiquettes : nous préconisons un stockage inférieur à 25°C, avec une humidité relative de 80%. Se reporter à la fiche technique du produit, pour les limitations de durée et d'emploi de l'adhésif.

Paiement

Chaque commande fera l'objet d'une facturation qui sera payable, principale, frais et taxes inclus, dans les conditions ci-dessus, sauf dérogation particulière.

Toute commande d'un montant total H.T. inférieur à 100 € sera automatiquement majorée de 50 € H.T. pour traitement de minimum de commande.

Cab technologies se réserve le droit de facturation groupée.

Au cas où le paiement nous parviendrait moins de 5 jours à compter de la date d'émission de la facture, un escompte de 1% pour paiement comptant est accordé.

Aucune compensation ni aucun droit de rétention ne sont admis à l'égard des créances du vendeur.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de plein droit, et sans mise en demeure préalable, le client s'engage à verser au vendeur une pénalité de retard calculée avec un intérêt annuel égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance, majoré de 3%, calculé par mensualité.

Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt.

Toute échéance non respectée entraînera une facturation de 40 € H.T. pour frais de relance ou de recouvrement.

Conditions de vente

Numéros statistiques des produits / numéros de tarif douanier / numéros de code

Lors de la détermination de la STAT, le fournisseur cab technologies PEUT aider le client avec une proposition, mais le client demeure responsable de la classification correcte.

Ne serait-ce que parce que chaque numéro de code individuel contient des taux déterminants les montants des droits de douane qui en résulte. Outre la détermination des montants, d'autres conséquences juridiques associées à la circulation transfrontalière des marchandises peuvent être dérivées, si :

- les interdictions et restrictions doivent être respectées,
- l'importation ou l'exportation nécessite un permis ou une licence,
- des statistiques distinctes du commerce extérieur sont nécessaires,
- le traitement douanier ultérieur dépend de la présentation de documents supplémentaires,
- certaines mesures sont soumises à notification,
- les marchandises sont soumises à des réglementations antidumping ou
- l'utilisation d'un contingent ou d'une suspension tarifaire est possible.

Nos clients trouveront les informations tarifaires et les aides à la classification correcte des marchandises auprès de leurs Chambres de Commerce ou auprès des Services des Douanes.

Service après-vente

Pour être accepté tout retour de marchandise nécessite l'autorisation préalable de cab technologies, un bon de retour est alors transmis au demandeur. Dûment complété et signé par le demandeur, ce document devra obligatoirement accompagner le matériel que vous nous adressez.

A réception du matériel chez cab, un diagnostic est effectué et un devis vous est adressé sauf réparation forfaitaire ne faisant pas l'objet d'un devis. Pour être pris en compte, le devis doit nous être retourné signé et daté suivi de la mention « Bon pour accord de réparation » dans un délai de 10 jours.

Si vous contestez une position et que vous désirez ne pas la remplacer, il suffit de la rayer du devis.

Si lors de la réparation et conformément au devis accepté, des prestations complémentaires sont nécessaires, elles feront dans ce cas l'objet d'un devis correctif.

En cas de refus de réparation selon le devis ou de non retour de celui-ci avant le délai indiqué, la marchandise est retournée en contre-remboursement de 100 € H.T. pour frais d'établissement du devis, d'emballage et d'expédition.

Transport

Nos expéditions ou mise à dispositions des marchandises répondent aux INCOTERM de 2010 vers la France métropolitaine et hors Corse.

- EXW : marchandise mise à disposition à date, sur le quai et sans assurance.
- FCA : pour toute commande inférieure à 500 € H.T., nous facturons une participation forfaitaire aux frais de port de 40 € H.T. Les gros volumes et les charges lourdes tels que les magasins de C.I., les supports au sol, séparateurs, feront l'objet d'un devis préalable et à la charge du client.
- CPT : pour toute commande inférieure à 500 € H.T., nous facturons une participation forfaitaire aux frais de port de 40 € H.T. Les frais d'emballage et de port par messagerie standard ou par transport groupé sont pris en charge hors frais d'assurance pour toute livraison supérieure à 500 € H.T, la marchandise voyage aux risques du client.
- CIP : pour toute commande inférieure à 500 € H.T., nous facturons une participation forfaitaire aux frais de port de 40 € H.T. Les frais de port et d'assurance par messagerie standard ou par transport groupé sont pris en charge par l'expéditeur pour toute livraison supérieure à 500 € H.T, la marchandise est assurée durant le transport « ad-valorem ». Pour être souscrite, l'assurance doit faire l'objet d'une position additionnelle sur la commande du client et à sa charge à hauteur de 12 € minimum et de 1,1% du montant H.T. L'assurance sur le transport couvre uniquement les frais de remplacement de la marchandise, si elle n'est pas présentée à destination dans un délai maximal dix fois supérieur au délai contracté et si elle est reconnue perdue par le transporteur.

Validité

Les conditions tarifaires de nos offres sont valables 20 jours ouvrés, hors périodes de fermetures.